

**Séance publique du 2 mai 2006**

**Délibération n° 2006-3346**

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Travaux de maintenance d'ouvrages d'art sur le territoire de la Communauté urbaine pour l'année 2007 et éventuellement renouvelable en 2008, 2009 et 2010 par reconduction expresse - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer deux marchés pour ces prestations**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations de travaux de maintenance d'ouvrages d'art sur le territoire de la Communauté urbaine.

L'opération est décomposée en deux lots géographiques :

- le lot n° 1 : communes de Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Fleurieu sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Rochetaillée sur Saône, Sathonay village, Sathonay Camp, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Villeurbanne, Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Chassieu, Meyzieu, Jonage, Bron, Saint Fons, Vénissieux, Saint Priest, Feyzin, Corbas, Mions, Solaize, Lyon 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> comporterait un engagement de commande annuel de 400 000€ HT minimum et de 1 600 000 € HT maximum, soit 1 600 000 € HT minimum sur quatre ans et 6 400 000 € HT maximum sur quatre ans,

- le lot n° 2 : communes de Saint Germain au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Couzon au Mont d'Or, Limonest, Saint Romain au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Champagne au Mont d'Or, La Tour de Salvagny, Dardilly, Marcy l'Etoile, Charbonnières les Bains, Ecully, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Saint Genis Laval, Pierre Bénite, Irigny, Charly, Vernaison, Lyon 2<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup>, Givors, Grigny (sous réserve de l'accord des communes intéressées à l'adhésion de ces deux communes), comporterait un engagement de commande annuel de 400 000 € HT minimum et de 1 600 000 € HT maximum, soit 1 600 000 € HT minimum sur quatre ans et 6 400 000 € HT maximum sur quatre ans.

L'engagement de commande des deux lots serait de 800 000 € HT minimum et de 3 200 000 € HT, soit maximum pour un an et de 3 200 000 € HT, soit minimum et de 12 800 000 € HT maximum pour quatre ans.

Ces prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Les marchés feront l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 71-1 du code des marchés publics, conclus pour une durée ferme de un an en 2007, reconductibles de façon expresse trois fois en 2008, 2009 et 2010.

Le présent rapport concerne également l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le dossier de consultation des entrepreneurs.

**2° - Les prestations** de travaux de maintenance d'ouvrage d'art sur le territoire de la Communauté urbaine seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 et 71-1 du code des marchés publics.

**3° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

**4° - Autorise** monsieur le président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents pour les travaux de maintenance d'ouvrage d'art sur le territoire de la Communauté urbaine avec l'entreprise ou le groupement retenu par la commission permanente d'appel d'offres pour :

- le lot n° 1 d'un montant de 400 000 € HT minimum et de 1 600 000 € HT maximum pour un an, éventuellement renouvelable trois fois une année par reconduction expresse,
- le lot n° 2 d'un montant de 400 000 € HT minimum et de 1 600 000 € HT maximum pour un an, éventuellement renouvelable trois fois une année par reconduction expresse.

**5° - Les dépenses** au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2007 et éventuellement 2008, 2009 et 2010.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,